

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 1^{er} juin 2015, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Ginette Camiré, Mme Sonia Tremblay et M. Jacques Lirette.

M. Martin Lefebvre est absent.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. André Gagnon, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et prononce la pensée du mois.

109-06-2015

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposé par M. Jacques Lirette,
appuyé par Mme Sonia Tremblay,
résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

110-06-2015

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL :

Proposé par Mme Ginette Camiré,
appuyé par Mme Sonia Tremblay,
et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 soit approuvé avec dispense de lecture.

111-06-2015

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
appuyé par M. Francis Gagné,
et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C1500232 à C1500279	488 925.64 \$
Paiements Internet L1500098 à L1500120	34 616.99 \$
Pour un grand total de :	523 542.63 \$

112-06-2015

NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :

Considérant que le directeur du service de sécurité incendie M. Raymond Breton a remis sa démission le 14 mars dernier et qu'elle deviendra effective le 30 juin 2015;

Considérant que des entrevues ont été réalisées le 26 mai dernier et ont été prises en charge par le directeur général de l'École nationale des pompiers du Québec;

Considérant que le directeur général de l'École nationale des pompiers du Québec a émis des recommandations suite aux entrevues;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal nomme M. Martin Laplante à titre de directeur du service de sécurité incendie à compter du 1er juillet 2015. M. Laplante recevra une allocation annuelle de 4 250 \$ indexée annuellement. Cette allocation comprend toutes les responsabilités liées au bon fonctionnement du service incendie, toutes les tâches reliées à l'administration ainsi que tous les frais de déplacement. Une allocation de 75 \$ sera allouée pour chaque réunion de chef pompier à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

113-06-2015

SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE DÉVELOPPEMENT DU MOULIN PAR LA FIRME D'INGÉNIEURS WSP CANADA INC. :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la surveillance des travaux dans le Développement du Moulin par la firme d'ingénieurs WSP Canada Inc. au taux horaire de 70.00 \$ de l'heure plus les frais de déplacement et de repas.

114-06-2015

ENGAGEMENT D'UN MANŒUVRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU MOULIN :

Il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de M. Alex Blanchette à titre de manœuvre pour des travaux à effectuer dans le Développement du Moulin au taux horaire de 19.00 \$ de l'heure.

115-06-2015

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE 2 700 TONNES DE MATÉRIAUX CONCASSÉS 0 ¾ POUR LES TRAVAUX DU DÉVELOPPEMENT DU MOULIN :

Il est proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par M. Jacques Lirette,
Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal autorise l'achat d'environ 2 700 tonnes de matériaux concassés 0 ¾ pour les travaux du Développement du Moulin à Gestion Famille Vallières Inc. au prix de 8.50 \$ la tonne métrique plus les taxes, pour un total approximatif de 22 950 \$.

116-06-2015

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE 3 000 TONNES DE SABLE POUR LES TRAVAUX DU DÉVELOPPEMENT DU MOULIN :

Considérant que la Municipalité doit acquérir du sable pour les travaux du Développement du Moulin;

Considérant que des soumissions ont été demandées et les résultats suivants excluant les redevances municipales:

M. Marc Vallières 4.00 \$ la tonne plus les taxes
Les Excavations Lafontaine Inc. 4.75 \$ la tonne plus les taxes

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Paul-Eugène Poulin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à M. Marc Vallières pour la fourniture de 3 000 tonnes de sable pour les travaux du Développement du Moulin au montant de 4.00 \$ la tonne plus les taxes et les redevances municipales.

117-06-2015

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 254-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 CONCERNANT UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE RELATIF À UNE DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (ARTICLE 59 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES) :

Considérant que la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté le 17 avril 2012, la résolution n° 11320-04-2012, afin d'entreprendre une demande à portée collective en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

Considérant que la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté à sa séance régulière du 15 avril 2014 le projet de règlement n° 336-04-2014 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de le rendre conforme à la demande à portée collective négociée avec la CPTAQ et les fédérations de l'UPA de la Beauce et de Lévis-Bellechasse;

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a rendu sa décision, au dossier 375703, le 17 juillet 2014 autorisant les secteurs faisant l'objet d'un consensus entre les parties;

Considérant qu'à deux reprises, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a informé la MRC que le projet de modification du schéma ne respectait pas les orientations gouvernementales, notamment concernant cinq îlots déstructurés;

Considérant que le règlement n° 336-04-2014 est entré en vigueur le 6 mars 2015;

Considérant qu'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la Municipalité de Saint-Bernard doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter un règlement de concordance;

Pour ces causes, avis de motion est donné par M. Jacques Lirette, conseiller de la Municipalité de Saint-Bernard, qu'à une séance subséquente du conseil de la Municipalité, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage no. 187-2008 relatif à un règlement de concordance portant sur une demande à portée collective – 3e demande (article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)).

118-06-2015

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA MARGE DE REcul AVANT POUR LES ZONES RA-21 ET RA-22 (DÉVELOPPEMENT DU MOULIN) ET AJOUT D'UN USAGE DANS LA ZONE I-5 DU PARC INDUSTRIEL :

Avis de motion est donné par Mme Sonia Tremblay que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage no. 187-2008 concernant la marge de

recul avant pour les zones RA-21 et RA-22 (Développement du Moulin) ainsi qu'un ajout d'un usage dans la zone I-5 du parc industriel (lave-auto).

119-06-2015

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO. 255-2015-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA MARGE DE REcul AVANT POUR LES ZONES RA-21 ET RA-22 (DÉVELOPPEMENT DU MOULIN) ET AJOUT D'UN USAGE DANS LA ZONE I-5 DU PARC INDUSTRIEL :

Considérant que la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme;

Considérant que la marge de recul avant de 2 zones situées dans le développement du Moulin doit être modifiée;

Considérant qu'un usage doit être ajouté dans la zone I-5 située dans le parc industriel pour permettre l'implantation d'un lave-auto;

Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015;

Considérant qu'une demande de dispense de lecture a été faite et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres présents;

Considérant que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncé à sa lecture;

Considérant que le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement portant le no. 255-2015-1, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 1^{er} juin 2015, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

120-06-2015

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 256-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 227-2012 SUR LA QUALITÉ DE VIE :

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement no. 227-2012 sur la qualité de vie concernant la berce du Caucase.

121-06-2015

MANDAT AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE SIGNER L'ACTE NOTARIÉ POUR LA RADIATION DE LA CLAUSE RÉsOLUTOIRE ET PÉNALE :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité:

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'acte notarié pour la radiation de la clause résolutoire et pénale. De plus, le conseil municipal mandate la notaire Jacinthe Breton pour effectuer le contrat notarié.

122-06-2015

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2015 :

Considérant le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour l'année 2015 du Ministère des Transports;

Considérant que des travaux de voirie sont prévus;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par M. Paul-Eugène Poulin et résolu à l'unanimité:

Qu'une demande soit transmise à M. André Spénard, député de Beauce-Nord pour une aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour l'année 2015 en vue des travaux de construction de 2 nouvelles rues, soient la rue des Pionniers et la rue Lemay.

123-06-2015

ACCEPTATION DE L'ENTENTE SIGNÉE AVEC M. DOMINIC ARGUIN :

Considérant que la Municipalité effectue des travaux de réfection et de construction des trottoirs à l'été 2015;

Considérant que la résidence du 1558-1560 rue St-Georges a une galerie qui empiète sur le terrain de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'entente signée avec M. Dominic Arguin en date du 7 mai 2015 relativement aux travaux nécessaires afin d'enlever définitivement la galerie.

124-06-2015

MANDAT À LES CLÔTURES JPN INC. POUR LA RÉPARATION D'UN BOUT DE CLÔTURE AU TERRAIN DES LOISIRS :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Les Clôtures JPN Inc. pour la réparation d'un bout de clôture au terrain des loisirs pour un montant de 2 900 \$ plus les taxes applicables.

125-06-2015

FOURNITURE DE 200 TONNES DE SEL POUR LE DÉNEIGEMENT DE L'HIVER 2015-2016 :

Considérant que la Municipalité se doit de faire la réservation de sel à glace pour s'assurer de la quantité dont elle aura de besoin l'hiver prochain;

Considérant les soumissions reçues :

Compass Minerals	96.08 \$ la tonne livrée plus les taxes
Mines Seleine	99.59 \$ la tonne livrée plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal retienne la soumission la plus basse pour la fourniture de 200 tonnes de sel pour l'hiver prochain, soit celle de Compass Minerals au montant de 96.08 \$ la tonne livrée plus les taxes applicables.

126-06-2015

ENGAGEMENT D'UNE MONITRICE POUR L'ÉTÉ 2015 :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Mme Andrée-Anne Chrétien à titre de monitrice pour le terrain de jeux au salaire minimum.

127-06-2015

DEMANDE DE SALLE GRATUITE À L'HÔTEL DE VILLE PAR LIEN PARTAGE :

Considérant une demande des bénévoles de Lien Partage par laquelle il est demandé l'utilisation sans frais de la salle de l'Hôtel de Ville les 28, 29 et 30 août 2015 pour la tenue d'un marché aux puces;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité:

Que soit autorisé l'utilisation à titre gratuit de la salle de l'Hôtel de Ville les 28, 29 et 30 août 2015 pour la tenue d'un marché aux puces. Par contre, que les frais relatifs au ménage leur soit chargés.

DIVERS :

On mentionne que le relevé à la cour municipale pour la période du 1er janvier au 31 mars 2015 fait l'objet d'un chèque de 2 975.68 \$ provenant de la Ville de Sainte-Marie.

Le rapport des permis de construction déposé par l'inspecteur en bâtiment, démontrant les permis du mois de mai 2015 fut déposé à la table du conseil.

Les rapports des analyses d'eau pour le mois de mai 2015 sont transmis et déposés à la table du conseil.

VARIA :

128-06-2015

ENGAGEMENT DE MADAME NATHALIE ROBERGE POUR LA LECTURE DES COMPTEURS D'EAU :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Mme Nathalie Roberge pour effectuer la lecture des compteurs d'eau pour un montant de 1.60 \$ par compteur, ce qui donnerait un total approximatif entre 900 \$ et 950 \$.

129-06-2015

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Francis Gagné,
appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à
20 h 45.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière